



# FLASH INFO

La délégation CGT a été reçue par la direction le 24 février 2025 concernant la fusion des services Pôle clientèle et plateforme téléphonique, ainsi que celle des services PE et Risque Pro.

Un avis avait été demandé au dernier CSE mais la délégation CGT a demandé un délai complémentaire estimant manquer d'informations pour pouvoir donner un avis éclairé.

- Quel avenir pour le deuxième cadre ?
- La polyvalence entre ces deux pôles sera-t-elle imposée ?
- Quelle est la plus-value de cette fusion ?
- Un parcours qualifiant sera-t-il proposé automatiquement pour les volontaires ?
- Date de début du projet ?
- Quels rôles joueront les référents techniques ? les animateurs d'équipes ? le futur cadre adjoint ?
- Des aménagements de postes auront-ils lieu ?
- (...)

Cependant, l'absence d'avis pouvait freiner les futures nominations et retarder les prises de postes des managers du Pôle Assuré et du CES, ce qui n'est pas l'objectif de la délégation CGT. Nous avons donc donné un accord de principes sur ce point.

Pour le reste, la CGT a demandé à la direction de **s'engager par écrit** sur le caractère non obligatoire de la polyvalence suite à la fusion et de nous présenter un projet détaillé sur les différentes questions posées.

La délégation CGT restera vigilante sur ce projet et reste à votre écoute.

**Vos élus CGT**

***cgt.cpam-charleville@assurance-maladie.fr***